

Extrait du Projet 22

<http://www.projet22.com/nouveaux-projets/projets-realises-ou-en-cours/passer-en-association-loi-1901.htm>
↓

Passer en association loi 1901

- Nouveaux projets - Projets réalisés ou en cours -



Date de mise en ligne : lundi 14 mars 2011

Description :

Rédaction des statuts de l'association loi 1901.

Projet 22

Projet22 est une association de fait.

L'idée est de transformer Projet22 en association loi 1901, afin de gagner en crédibilité et d'augmenter ses moyens d'action (possibilité de mécénat et de financement des différents projets).

Le nombre minimum est de trois membres (le bureau) : le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Questions :

- quels statuts ? système de vote ? quelle ville ?
- montant de la cotisation pour les membres et les membres d'honneur ?

A propos de la réduction d'impôts pour les donateurs :

La réduction d'impôt est égale :

- à 66% des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable global net
- 75% des versements aux organismes fournissant des soins, des repas ou un logement aux personnes défavorisées dans la limite de 521 euros

Ce revenu global net s'entend après déduction pour frais, après déduction des déficits catégoriels, des abattements accordés pour personnes âgées ou invalides, de l'abattement pour rattachement d'un enfant majeur marié.

L'excédent éventuel est reportable dans les mêmes conditions sur les cinq années suivantes.

[Télé-charger le reçu pour le donateur](#) (uniquement la deuxième partie du document, la première étant réservée aux associations d'intérêt général).

NB : vérifier que le taux n'a pas baissé depuis la publication de cet article.